



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 17 mai à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Lucie Tremblay
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues

Étaient également présentes à la séance :
Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

**Madame la directrice générale adjointe
et greffière suppléante** Mélanie Gagné

Était absent à la séance :
Monsieur le conseiller Jacques Fortin

**Le maire présente à la séance Madame Kamille Poirier Bouchard,
mairesse d'un jour.**

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mariève Bernier, directrice générale, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale, monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

16-05-112 **4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxane Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-113 **5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

16-05-114

8.1
RÉSOLUTION — APPUI À LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE METTRE UN TERME AUX COMPRESSIONS ET DE RÉINVESTIR DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

CONSIDÉRANT QUE les centres de la petite enfance permettent aux jeunes familles de bénéficier de services éducatifs de qualité à coût économique;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les investissements relatifs en petite enfance permettraient des économies futures tant en santé, en éducation, en justice, qu'en sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les services éducatifs publics à la petite enfance ont fait l'objet de compressions financières sans précédent par le gouvernement du Québec, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais fait partie de l'immense territoire d'application du Plan Nord, lequel a une superficie de près de 1.2 million de kilomètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le territoire couvert par le Plan nord présente plusieurs enjeux liés à ses spécificités géographiques, sociales et environnementales;



CONSIDÉRANT QUE l'un des grands défis auxquels Chapais fait face est de retenir et d'attirer la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE le service de la petite enfance de la Ville de Chapais est essentiel et un outil de recrutement important pour notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme tout au long reproduit;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de mettre fin aux compressions amorcées et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité;

D'APPUYER le réseau québécois des centres de la petite enfance dans sa requête au gouvernement qui avise la même demande;

QU'UNE copie de la présente résolution soit également transmise aux personnes suivantes :

- Monsieur Sébastien Proulx, ministre de la Famille;
- Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique;
- Monsieur Luc Blanchette, ministre délégué aux mines et ministre responsable des régions Nord-du-Québec et Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Jean Boucher, député d'Ungava;
- Madame Danielle Gauthier, directrice du centre de la petite enfance Peluches et Baluchons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-115

8.2

**RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS
D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LA
ROUTE 113 ENTRE CHAPAIS, LABEL-SUR-QUÉVILLON ET
SENNETERRE**

CONDIRÉRANT QUE la route 113 entre Chapais, Label-sur-Quévillon et Senneterre est le seul axe routier reliant Chapais et Label-sur-Quévillon à la région Abitibi – Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la route 113 est très fréquentée par la population de Chapais et du Nord-du-Québec, notamment pour rejoindre la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des utilisateurs de la route 113 est sérieusement compromise par l'état de la chaussée;

CONSIDÉRANT QU'à de nombreux endroits la chaussée nécessite des travaux urgents pour sécuriser et stabiliser la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la route 113 est également une route très fréquentée par transport lourd, ce qui a pour effet d'ajouter une pression énorme sur la qualité de la chaussée;



CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports tarde ou néglige d'intervenir rapidement pour entreprendre les travaux préventifs et correcteurs;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais demande au ministre des Transports d'entreprendre rapidement des travaux sur la route 113, entre Chapais et Senneterre, afin de stabiliser et maintenir la qualité de la chaussée, et ainsi la rendre sécuritaire pour les utilisateurs;

QU'une copie soit transmise à :

- Ville de Lebel-sur-Quévillon;
- Ville de Senneterre;
- Ville de Chibougamau;
- Administration régionale Baie-James;
- Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- M. Jean Boucher, député d'Ungava;
- M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi Est;
- M. Roméo Saganash, député d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou;
- M. Luc Blanchette, ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- Communauté Crie de Waswanipi;
- Communauté Crie d'Oujé-Bougoumou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

16-05-116

RÉSOLUTION – CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;



Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

QU'une copie soit transmise à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

16-05-117

RÉSOLUTION – DON AU FONDS DES « FEUX DE FORÊT EN ALBERTA »

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} mai, des feux de forêt intenses embrasent la région de la ville de Fort McMurray en Alberta, ravageant les maisons de plusieurs quartiers et occasionnant le déplacement de plus de 70 000 personnes;

CONSIDÉRANT l'appel lancé par la Croix-Rouge canadienne afin d'amasser des fonds permettant d'apporter un secours à ceux qui sont touchés en leur fournissant une aide alimentaire d'urgence, des vêtements, des abris, des services personnels et d'autres nécessités de subsistance pour qu'ils puissent traverser ce moment éprouvant, et avoir le courage de se relever après cette catastrophe;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un dollar pour chaque dollar donné à la Croix-Rouge canadienne afin d'aider les sinistrés de Fort McMurray;

CONSIDÉRANT QUE ce point a été discuté au plénier du 16 mai;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais réponde positivement à l'appel de la Croix-Rouge canadienne en donnant un montant de 250 \$ au fonds des « Feux de forêt en Alberta » pour venir en aide aux victimes des incendies de forêt de la région albertaine de Fort McMurray;



QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-118

8.5

RÉSOLUTION - DEMANDE DE COMMANDITES – REVUE ANNUELLE DES CADETS DE L'ESCADRON 838 CHAPAIS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative relative au bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de l'Escadron 838 Chapais sollicitent la Ville de Chapais dans le cadre de la revue annuelle qui se tiendra à Chapais, le samedi 21 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais contribue pour un montant de 100 \$ à la revue annuelle 2016 des cadets de l'Escadron 838 de Chapais;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-119

8.6

RÉSOLUTION – RECOMMANDATION D'UNE CANDIDATURE POUR LA CONSULTATION DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSSBJ).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), une demande de suggestions de candidatures dans le cadre du processus d'élections et de désignation des membres de son conseil d'administration qui représente l'une des dernières étapes est la cooptation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu la candidature de monsieur Daniel Forgues, justifiée par des documents appropriés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit transmettre la recommandation de cette candidature dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Forgues répond aux qualifications demandées pour siéger au sein du conseil d'administration du CRSSSBJ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais soumette la candidature de monsieur Daniel Forgues afin de siéger à titre de membres cooptés au sein du conseil d'administration du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16-05-120

8.7

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME DIANE BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Boucher est une artiste-peintre de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE Madame Boucher a présenté un projet à la revue *Coup de pinceau* et que celui-ci a été retenu pour l'édition de mai de ce magazine;

CONSIDÉRANT QUE *Coup de pinceau* est le magazine numéro 1 de la peinture décorative au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseiller Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Madame Diane Boucher pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

16-05-121

10.1

RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UNE D'OFFRES DE SERVICE PROFESSIONNEL - PROCUREUR PATRONAL

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) a déposé le 17 et 29 avril dernier des requêtes d'arbitrage pour les griefs 2016-01, 2016-02 et 2016-03;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit mandater une firme d'avocats pour la représenter et défendre ses intérêts dans le cadre de ces requêtes en arbitrage;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service professionnelle de Simard Boivin Lemieux, avocats, pour représenter la Ville de Chapais dans les requêtes d'arbitrage pour les griefs 2016-01, 2016-02 et 2016-03 déposées par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) le 17 et 29 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**11.
FINANCES ET TRÉSORERIE**

16-05-122

**11.1
RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois d'avril 2016 s'élevant à **245 372,86 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **129 571,37 \$** soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de d'avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-123

**11.2
RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLET À
LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui est faite de la **CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU** pour son emprunt par billets en date du **25 mai 2016** au montant de 1 661 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 10-398, 10-399. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5)** comme suit :

140 300 \$	2,25000 %	25 mai 2017
144 200 \$	2,25000 %	25 mai 2018
148 300 \$	2,25000 %	25 mai 2019
152 200 \$	2,25000 %	25 mai 2020
1 076 000 \$	2,25000 %	25 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNAMITÉ

16-05-124

**11.3
RÉSOLUTION – CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET
PROLONGATION**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billet un montant total de 1 661 000 \$;

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
10-398	197 700 \$
10-399	367 200 \$
10-399	1 096 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 661 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 10-398, 10-399 soit réalisé;

QUE les billets soient datés du 25 mai 2016 et signés par le maire Steve Gamache et Mariève Bernier, directrice générale;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	140 300 \$
2018	144 200 \$
2019	148 300 \$
2020	152 200 \$
2021	156 500 \$ (à payer en 2021)
2022	919 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Chapais émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5)** ans (à compter du 25 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 10-398, 10-399, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-125

11.4

RÉSOLUTION – PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2016

CONSIDÉRANT QUE la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec a été établie en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la facture annuelle pour ces services est de 55 875 \$ pour l'exercice financier 2016 et que le premier des deux (2) versements de la somme payable est dû le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pour les services policiers de la Sûreté du Québec a été prévu au budget 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement du premier versement pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2016 au montant de 27 938 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

GREFFE



16-05-126

12.1

RÉSOLUTION ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-461 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-395 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du Conseil municipal 19 avril dernier, par la résolution 16-04-102;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 16-461 – Ayant pour objet de modifier le règlement 09-395 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-127

12.2

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-462 – AYANT POUR OBJET L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a demandé aux municipalités québécoises d'adopter un règlement ayant pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement, particulièrement en saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 17 février 2015, par la résolution numéro 15-02-47 et que la dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 16-462 – Ayant pour objet l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16-05-128

12.3

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 01345-A

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Guy Lafrenière**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera, lors d'une séance ultérieure, à la modification de l'article 8.2.1.1 du Règlement de zonage 01345-A et ses amendements, concernant la période autorisée des abris d'hiver.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

16-05-129

12.4

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ÉCOCENTRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Guy Lafrenière**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procèdera, lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la tarification de l'écocentre de Chapais.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15

TRAVAUX PUBLICS

16.

SERVICE DES INCENDIES

16-05-130

16.1

RÉSOLUTION – ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT D'HABITS DE COMBATS POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé à deux (2) entreprises, soient l'Arsenal et Aréo-Feu, pour l'achat d'habits de combats;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises ont déposé une soumission, à savoir : l'Arsenal au montant de 8 725 \$, plus taxes applicables et Aréo-Feu au montant de 10 107,95 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'Arsenal est la plus basse et qu'elle est jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais accepte l'offre d'Arsenal datée du 21 avril 2016, pour l'achat d'habits de combats au montant de 8 725 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-725
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-05-131

17.1
RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À TOURISME BAIE-JAMES POUR L'ANNÉE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Baie-James permet plusieurs avantages, dont une visibilité dans le guide touristique officiel de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais souhaite renouveler son adhésion à Tourisme Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle des municipalités, localités et agglomérations pour devenir membre de Tourisme Baie-James est fixée à 145 \$ plus des frais de 0,64 \$ par habitant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur du renouvellement de l'adhésion à Tourisme Baie-James;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Chapais à l'organisme Tourisme Baie-James comme membre pour l'année 2016-2017;

D'autoriser le paiement de 1 151,08 \$ taxes en sus, pour ladite adhésion ;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-132

17.2
RÉSOLUTION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – COTISATION 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans sa Planification stratégique 2013-2023, désire être un milieu de vie attrayant, accueillant et durable, notamment en maintenant et bonifiant l'animation du milieu et les services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de Villes et Villages en santé nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE de faire partie de ce réseau permet à la municipalité de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté;



CONSIDÉRANT QUE la participation au réseau permet à la Ville de Chapais l'accès aux réalisations des autres municipalités membres, tout en nous offrant reconnaissance et visibilité pour nos propres réalisations;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais renouvelle son adhésion au réseau québécois de Ville et Villages en santé pour un montant de 50 \$ pour l'année 2016;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.
VARIA

19.
MAIRE D'UN JOUR

16-05-133

19.1
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME KAMILLE POIRIER BOUCHARD, MAIRE D'UN JOUR

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s'engage à sensibiliser la population à l'engagement citoyen, notamment en maintenant l'activité « Maire d'un jour »;

CONSIDÉRANT QUE Madame Kamille Poirier Bouchard, à titre de « Maire d'un jour », a su relever avec brio les tâches qui lui ont été confiées;

CONSIDÉRANT QUE Madame Poirier Bouchard a participé avec grand intérêt aux activités qui lui ont été proposées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Madame Kamille Poirier Bouchard, pour sa nomination au titre de « Maire d'un jour ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Donald Rheault vice-président régional du syndicat CSN, félicite la Ville pour son appui au réseau québécois des centres de la petite enfance dans sa requête au gouvernement de stopper les compressions budgétaires.

M. Rheault se dit inquiet des mesures du Pacte fiscal et pense que cela aura pour effet de déséquilibrer les négociations des relations de travail. Il demande au maire comment se comportera-t-il avec cette loi, et « de quel côté il se situe » face au Pacte fiscal.



Le maire Steve Gamache répond qu'il se situe du côté des contribuables. M. Gamache mentionne que, comme nous ne connaissons pas encore les tenants et aboutissants de la Loi, le message n'est pas clair. M. Gamache attend de voir le contenu de la Loi et après, il pourra se positionner.

M. René Martel, de Planète radio, demande si des travaux sur la route 113 sont prévus cette année. M. Gamache répond que non, nous attendons toujours une annonce du ministre.

Concernant les abris temporaires, il demande si la Ville appliquera la réglementation actuelle cette année (jusqu'au 1^{er} mai). Le maire répond que la Ville sera tolérante cette année compte tenu des conditions météorologiques.

21.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Tous les élus félicitent Kamille Poirier Bouchard pour sa journée de Maire d'un jour.

Madame Denise Larouche invite la population le 4 juin prochain à 14 h au spectacle Roméo et Juliette, présenté par la chorale *Les voix de la vallée du cuivre*, qui aura lieu à l'Église Notre-Dame-de-Lourdes, à Chapais;

Madame Roxanne Tremblay félicite les lauréats de la Bourse Excel. Elle rappelle la fête des jubilaires, qui aura lieu le 21 mai à 16h, à l'Église Notre-Dame-de-Lourdes, et félicite les couples fêtés;

Monsieur Steve Gamache mentionne aux citoyens que le Service des travaux publics a pris du retard dans les opérations nids de poule dû à la neige, et que l'opération recommencera dès que celle-ci sera fondue.

Il informe les citoyens que le spectacle de nage synchronisée, par les Dauphines de Chapais, aura lieu le 11 juin à 19h, à la piscine municipale.

Il rappelle que la Revue annuelle des cadets Escardon 838 de Chapais aura lieu le 21 mai à 10h. Il invite les chapaisiens à participer à la séance de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et mentionne que la prochaine séance aura lieu le 21 juin.

Il félicite et remercie Kamille Poirier Bouchard, maire d'un jour, et invite les citoyens présents à signer le livre d'or.

22.

LEVÉE DE LA SÉANCE

16-05-134

Il est **PROPOSÉ** par Denise Larouche
APPUYÉ par Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h 06

Steve Gamache

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière